Les raisons de s'intéresser aux propriétaires forestiers québécois peuvent être nombreuses puisque ceux-ci génèrent, selon leurs décisions de gestion, des biens et services environnementaux à de nombreuses communautés rurales, dont 20 % des approvisionnements en bois de l'industrie des produits forestiers.

Plusieurs études tentent de prédire le comportement des propriétaires forestiers en fonction de leurs profils et de leurs motivations. Ces études montrent notamment que la taille de la propriété influence le niveau d'activités de son propriétaire; les plus grands étant généralement plus engagés dans des travaux d'aménagement forestier. La taille de la propriété détenue semble donc être un facteur à considérer par les intervenants soucieux d'accroître la production de bois sur le territoire privé.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est une organisation démocratique défendant l'intérêt de l'ensemble des 134 000 propriétaires forestiers, dont 29 000 producteurs sont enregistrés. Son action passe par :

- la formulation et la promotion de mesures susceptibles d'accroître la protection et la mise en valeur des forêts privées
- la représentation des propriétaires forestiers auprès des pouvoirs publics et de la société civile
- l'appui technique aux opérations des syndicats de producteurs forestiers affiliés

La FPFQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles.

La grande et la petite forêt privée

1. Comparaison des **caractéristiques** biophysiques
2. Comparaison des **motivations** des propriétaires
3. Comparaison du **comportement** des propriétaires
4. Comparaison des **intentions** futures

Cette présentation s'attardera à comparer le profil, les motivations, le comportement et les intentions des grands et petits propriétaires forestiers québécois.

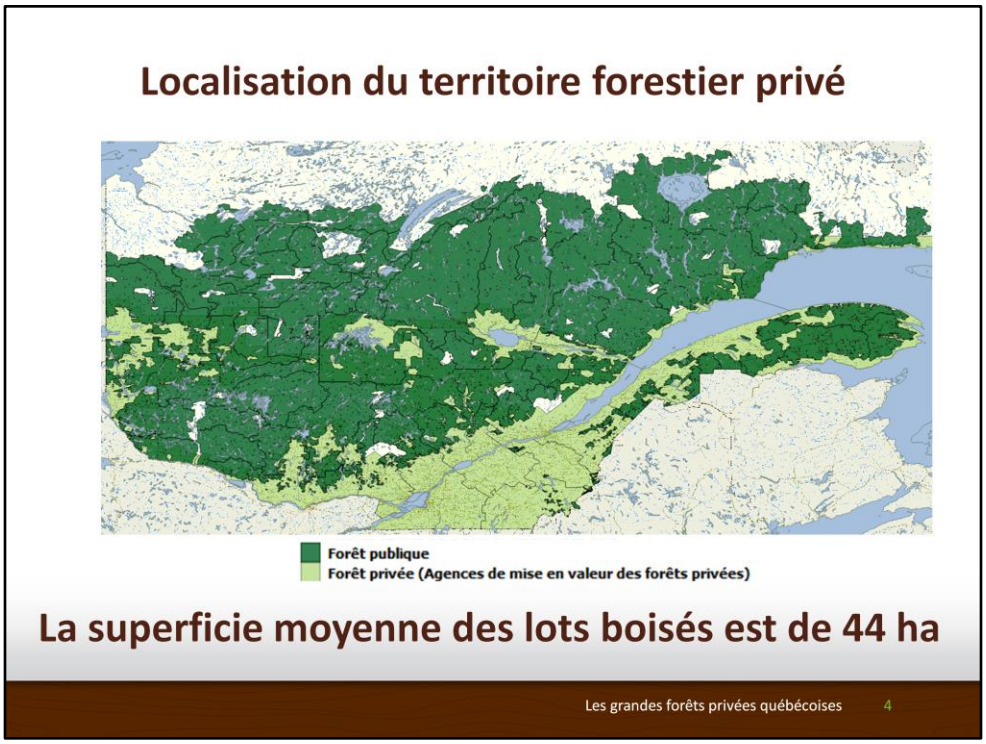

Le territoire de la forêt privée appartient à 134 000 propriétaires détenant un minimum de 4 hectares de boisé. Cette superficie minimale est un critère d'admissibilité pour s'enregistrer comme producteur forestier et bénéficier des programmes gouvernementaux les visant. La superficie moyenne des lots boisés au Québec est de 44 hectares. Les forêts privées se trouvent principalement dans le sud du Québec, mais on retrouve également de nombreux propriétaires forestiers dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Qu’est-ce qu’une grande propriété forestière?

Selon la *Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier*, une grande propriété forestière doit dépasser **800 hectares d’un seul tenant**.

Attention, il faut cependant faire une distinction avec les très grands propriétaires, dont certains détiennent plus de 100 000 hectares.

Selon la *Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier*, une grande propriété forestière doit dépasser 800 hectares d’un seul tenant.

Ce seuil de superficie a été établi arbitrairement. Attention, il faut cependant faire une distinction avec les très grands propriétaires de plus de 100 000 hectares que l’on retrouve sur le territoire québécois.

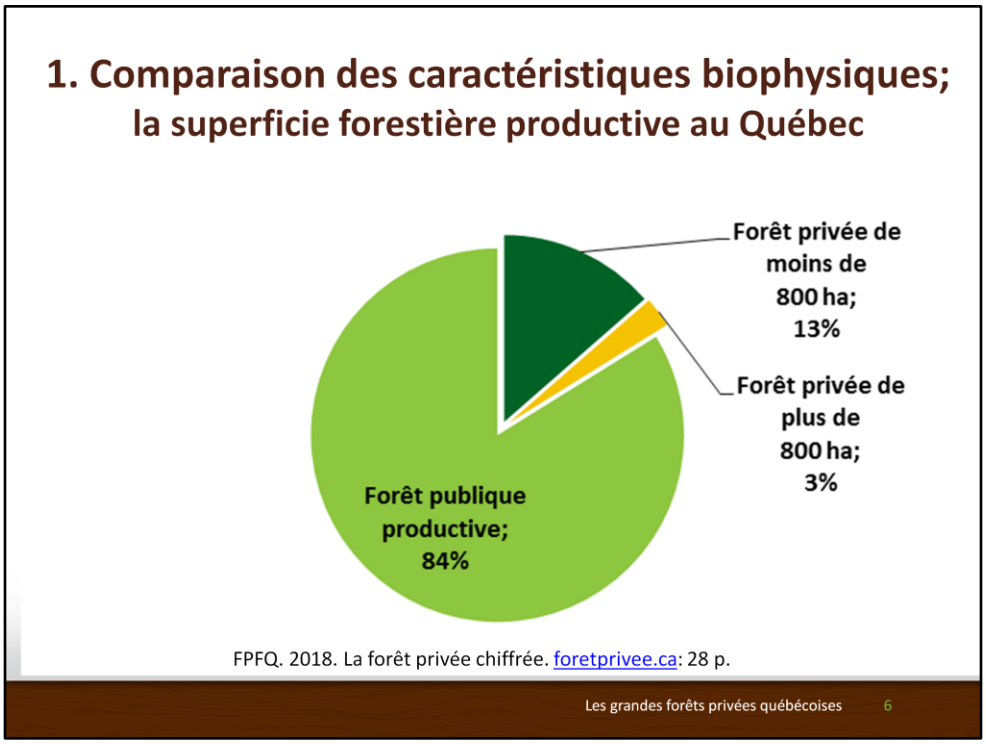

Le Québec détient 42 millions d'hectares de forêts productives. De ce nombre, les petites forêts privées occupent 5,6 millions d'hectares, et les grandes propriétés de plus de 800 ha d'un seul tenant 1,1 million d'hectares, représentant respectivement 13 % et 3 % de la superficie productive québécoise totale.

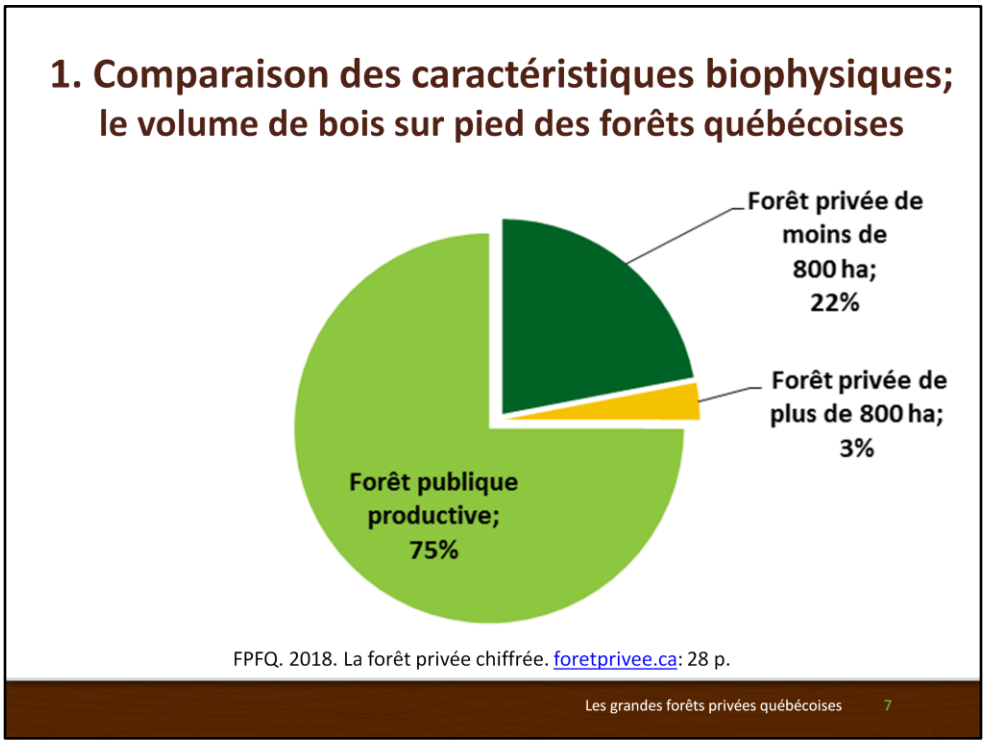

D'après les données du 4e décennal d'inventaires forestiers, la forêt privée détient 25 % des volumes de bois de toutes les forêts québécoises.
Les propriétés de plus de 800 ha détiennent 3 % de ce volume total. Cela signifie qu'en proportion, les petites forêts privées contiennent un plus grand volume à l'hectare que les forêts publiques et les grandes forêts privées.

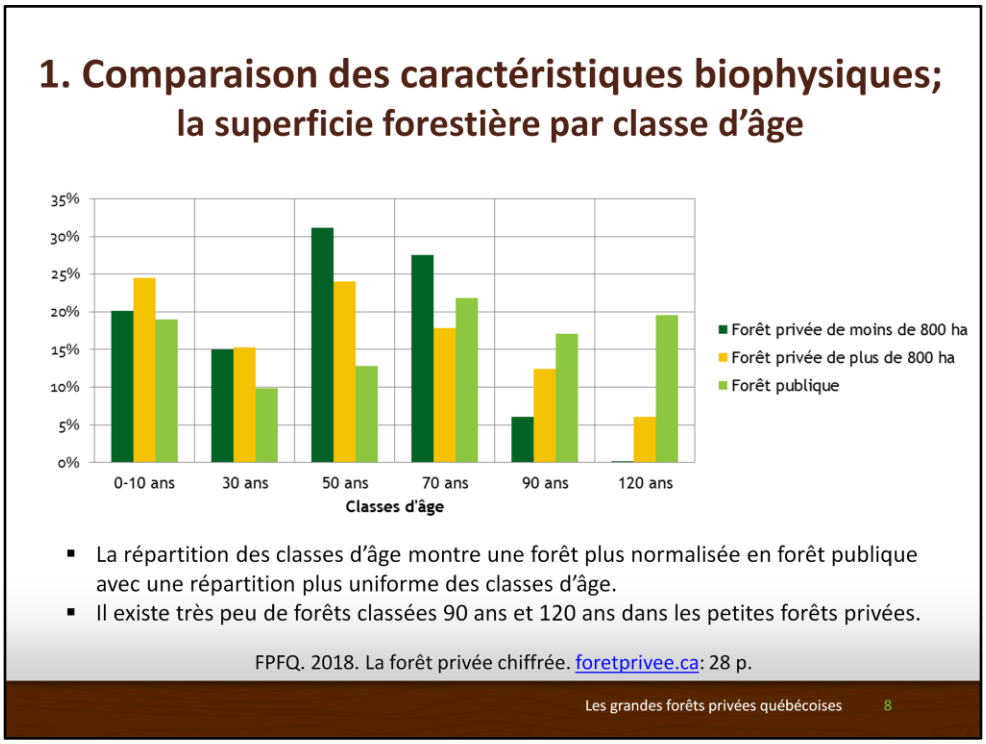

En analysant les informations des inventaires forestiers de plus près, on constate des différences dans la répartition des classes d'âge selon le mode de tenure. La structure d'âge de la forêt publique semble plus « normalisée »; c'est-à-dire qu'elle présente une répartition plus uniforme des superficies par classe d'âge, que la petite et la grande forêts privées, beaucoup plus jeunes.

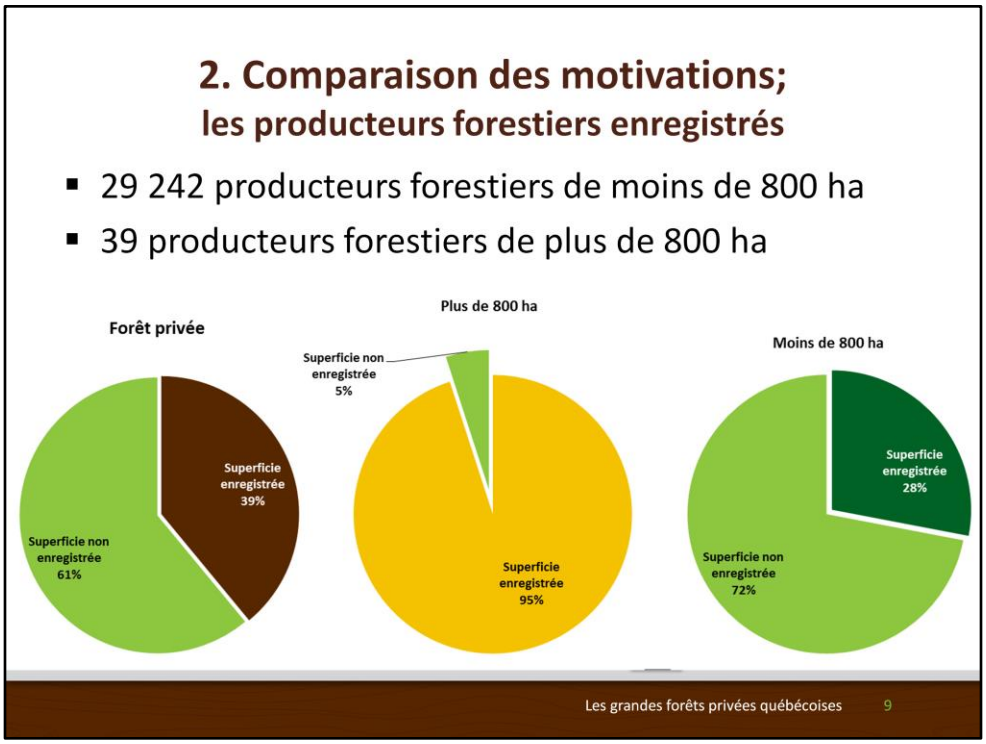

En 2019, on dénombre 29 242 propriétaires qui se sont enregistrés au statut de producteur forestier. De ce nombre, 39 détiennent une superficie de plus de 800 ha d'un seul tenant. Rappelons que le statut de producteur forestier est obligatoire afin de profiter des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées et de la mesure fiscale du remboursement des taxes foncières.

Au total, ces propriétaires enregistrés détiennent 39 % des superficies forestières privées du Québec. Fait à noter, 95 % des superficies détenues par les propriétaires de plus de 800 ha sont enregistrés, tandis que seulement 28 % des superficies des propriétaires de moins de 800 ha le sont.

On peut penser que ces propriétaires sont activement engagés dans des travaux d'aménagement forestier.

2. Comparaison des motivations;
les grandes propriétés ont changé de propriétaires

1. En 2001, on dénombrait 32 propriétés industrielles d'une superficie forestière productive de 852 775 ha
2. Ces propriétés appartenaient à des usines de transformation du bois
3. Celles-ci représentaient 78 % des superficies des propriétés de plus de 800 ha d'un seul tenant
4. Il s'agissait de grands blocs de 3 500 à 300 000 ha d'un seul tenant

Longtemps détenues par des compagnies forestières, la majorité des grandes propriétés forestières ont changé de main au cours de la dernière crise dans le secteur forestier entre 2007 et 2010.

2. Comparaison des motivations;
les grandes propriétés ont changé de propriétaires

5. La crise forestière de 2008 a forcé la majorité des industriels à se départir de leurs actifs immobiliers
6. Le krach a poussé les investisseurs à évaluer d'autres formes de placement
7. Ces nouveaux propriétaires désirent rentabiliser leurs investissements par tous les moyens (vente de bois, location de bail de chasse, villégiature, acériculture, etc.)

Aujourd'hui, des firmes de gestion immobilière, d'intérêts québécois et américains, détiennent plusieurs de ces grandes propriétés.

2. Comparaison des motivations

Sondage auprès des propriétaires forestiers (2012) :

- 2 215 répondants dans toutes les régions
- 2 033 ont déclaré détenir moins de 800 ha
- 19 ont déclaré détenir plus de 800 ha (pas nécessairement d'un seul tenant)
- 163 n'ont pas déclaré leur superficie

Afin d'évaluer les différences entre les grands et les petits propriétaires, nous avons analysé les résultats du dernier sondage réalisé en 2012 auprès des propriétaires de boisés :

- 2 215 répondants
- 2 033 ont déclaré détenir une superficie de moins de 800 ha
- 19 ont déclaré détenir une superficie de plus de 800 ha (pas nécessairement d'un seul tenant)
- 163 n'ont pas déclaré leur superficie

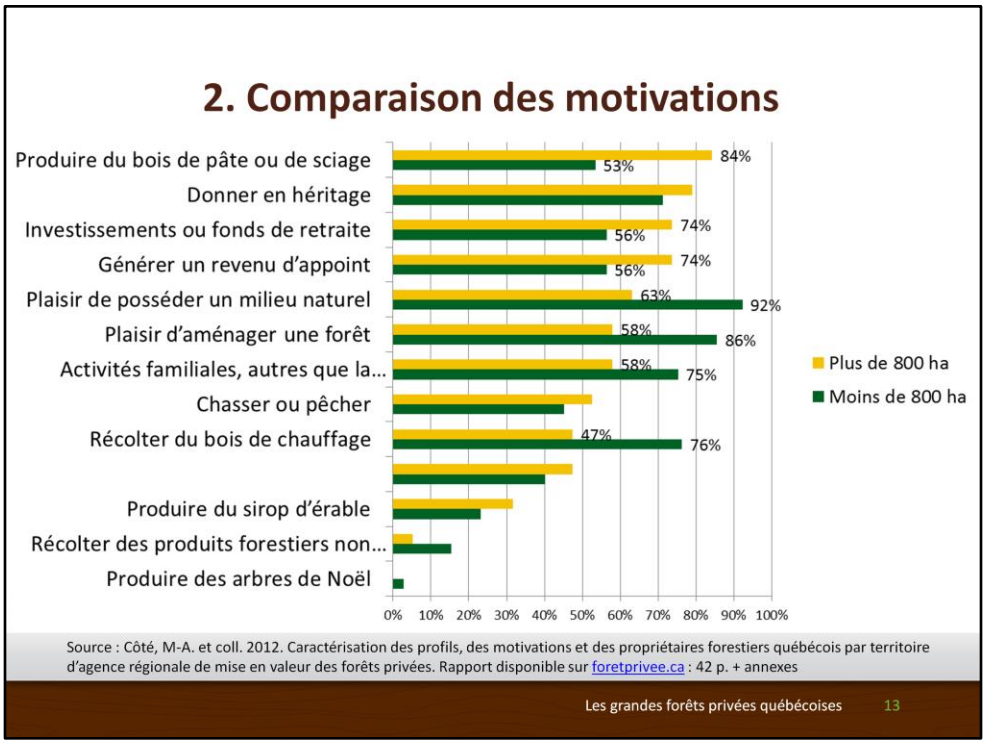

Les réponses aux motivations de posséder une forêt sont intéressantes. On constate des objectifs financiers plus prononcés chez les grands propriétaires forestiers par une volonté de produire du bois de pâte et de sciage chez 84 % des répondants, de générer un revenu d'appoint chez 74 % des répondants et d'accorder une valeur de placement à la propriété forestière chez 74 % des répondants, comparativement à des pourcentages plus faibles chez les petits propriétaires forestiers. Par ailleurs, le plaisir de posséder et de gérer un milieu naturel motive 92 % des répondants détenant une petite propriété forestière, comparativement à 63 % chez les grands propriétaires forestiers. Ces différences ne doivent pas occulter que les deux groupes présentent à plusieurs égards des motivations semblables.

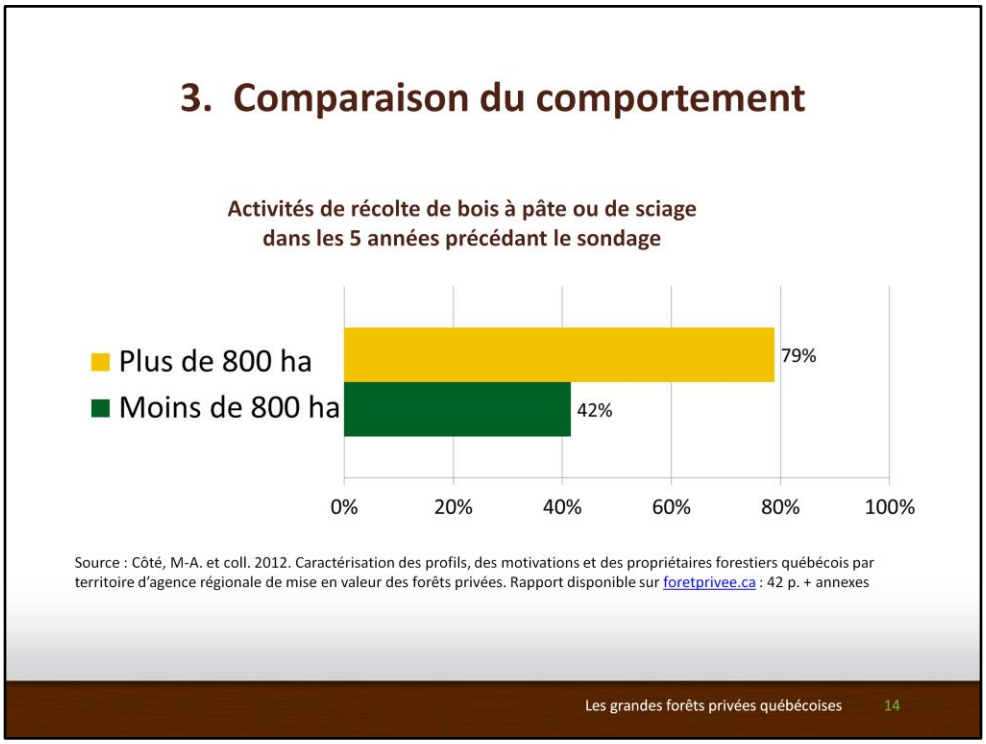

Ces motivations se répercutent sur les activités de récolte de bois de pâte ou de sciage des petits et grands propriétaires forestiers; ces derniers étant plus actifs à cet égard. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une majorité de petits propriétaires forestiers (81 %) vont aussi récolter du bois de chauffage dans leurs boisés.

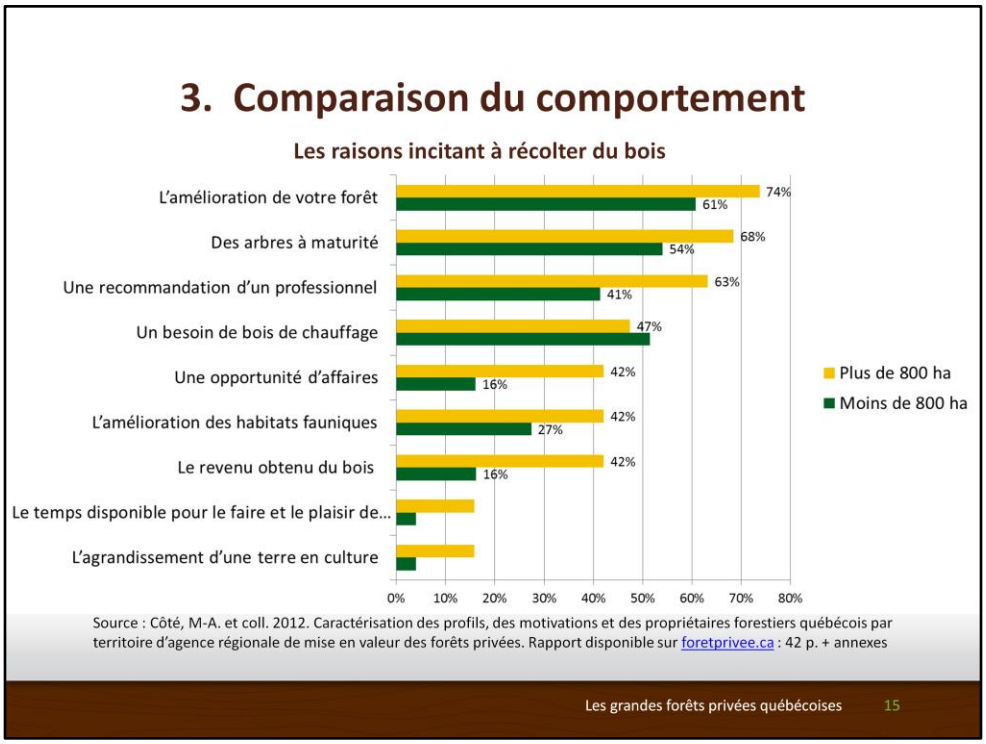

Lorsque les répondants ont été questionnés sur les raisons les incitant à récolter du bois, certaines différences sont apparues entre les catégories. L'amélioration de la forêt et la présence d'arbres à maturité sont les principales raisons qui incitent les propriétaires à récolter. Certaines raisons apparaissent plus marquées chez les grands propriétaires comme la recommandation d'un professionnel, l'opportunité d'affaires et l'obtention d'un revenu pour le bois.

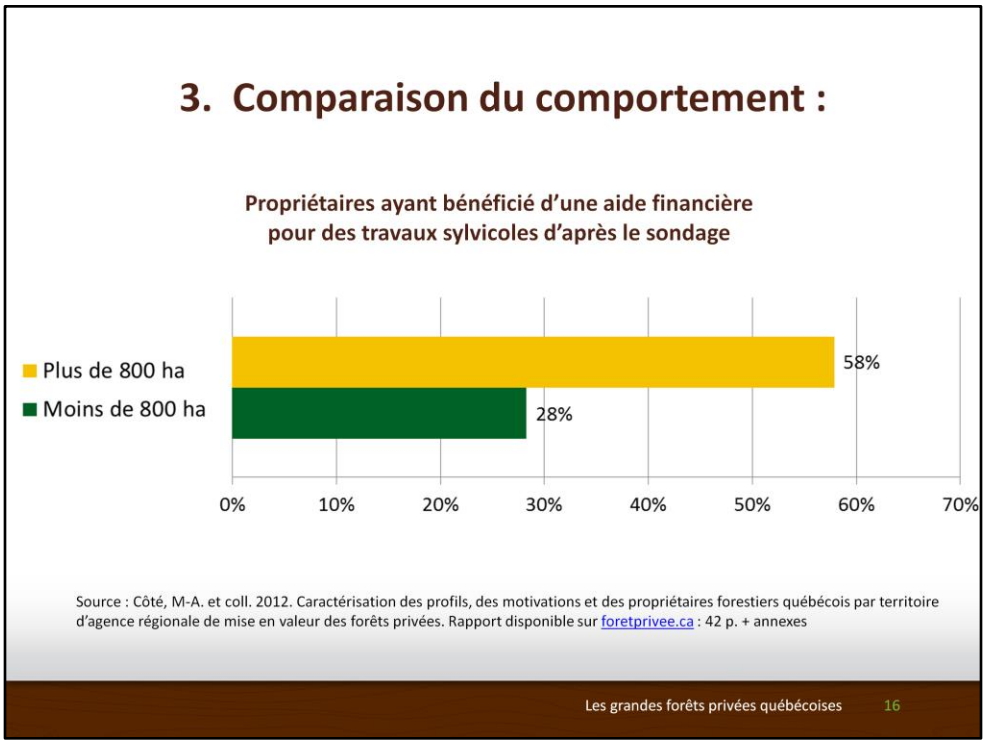

Les grands propriétaires sont très actifs en récolte, mais aussi dans les travaux d'aménagement forestier. Ceux-ci utilisent beaucoup les programmes gouvernementaux existants pour stimuler les investissements sylvicoles. D'après le sondage, 58 % des grands propriétaires ont bénéficié des programmes alors que chez les petits, c'est plutôt 28 %.

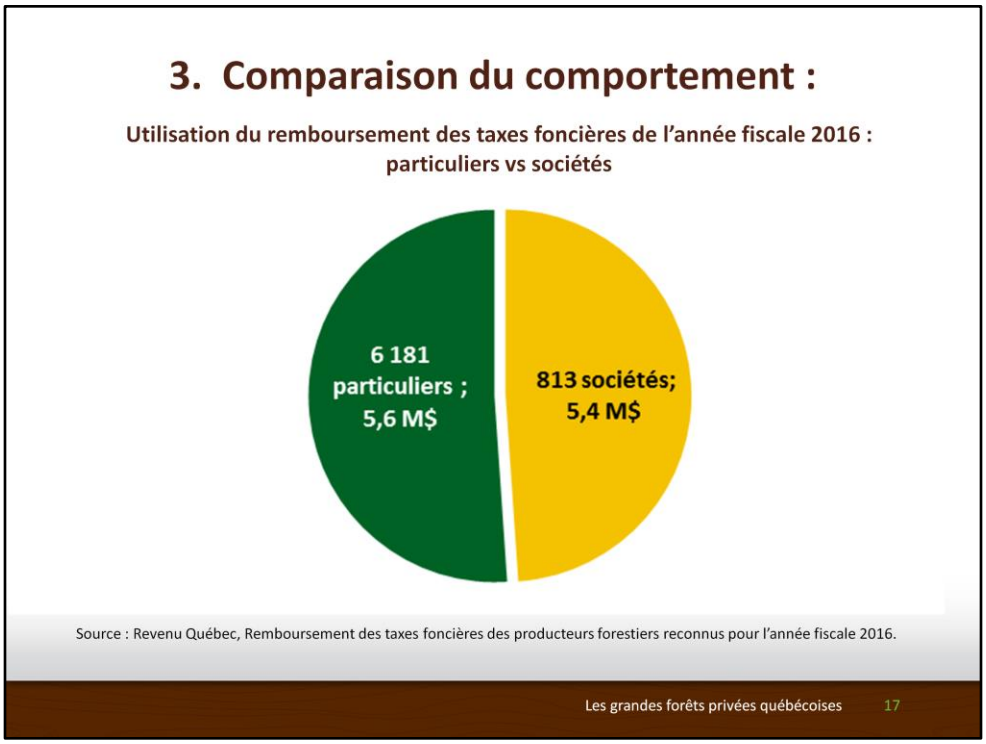

Pour mieux illustrer cette différence, voici l'utilisation de la mesure fiscale du remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus. Celle-ci permet d'obtenir un crédit d'impôt allant jusqu'à 85 % des taxes foncières lorsqu'un producteur réalise des travaux sylvicoles. Pour l'obtenir, il est nécessaire que les travaux soient prescrits par un ingénieur forestier.

Pour l'année fiscale 2016, il y a eu 6 181 particuliers qui ont obtenu un crédit de 5,6 M$, soit une moyenne de 900 $ par producteur. Pour les producteurs qui sont constitués légalement en société, 813 ont réclamé 5,4 M$, ce qui représente en moyenne 6 610 $ par société.

Bien que ces deux types de producteurs ne sont pas reliés spécifiquement à la catégorie de 800 hectares et plus, généralement lorsqu'il s'agit de sociétés, ce sont des entreprises visant le profit et donc de plus grande envergure.

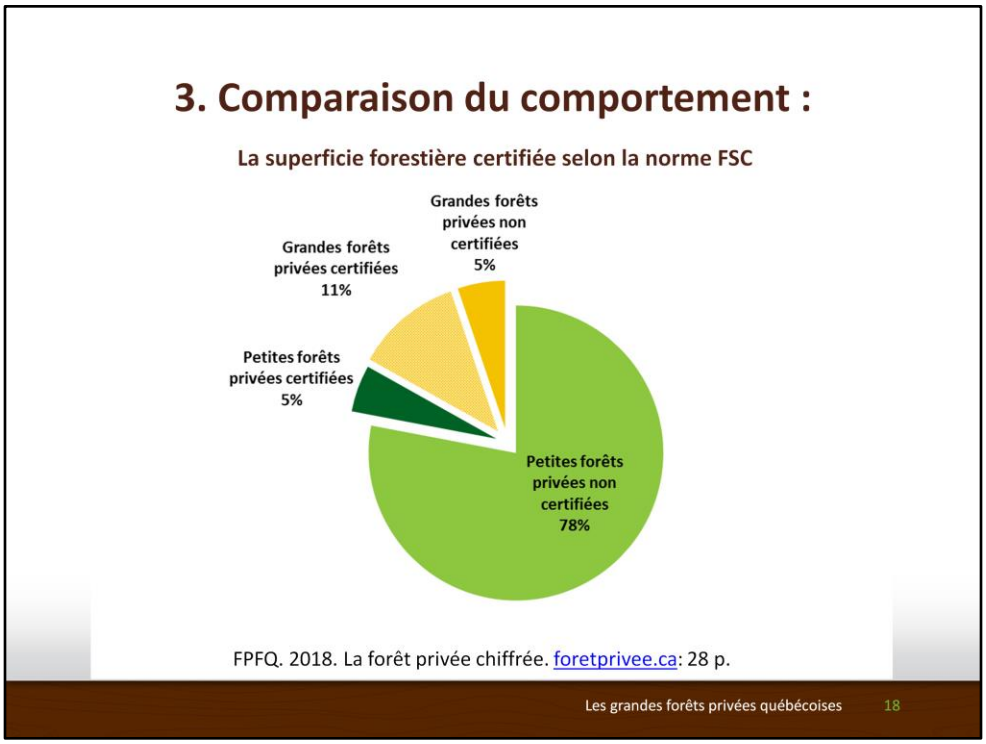

Environ 16 % du territoire forestier privé est certifié en vertu des normes FSC. Ce chiffre cache une réalité; ce sont largement les grandes propriétés qui sont certifiées, principalement en raison des coûts associés à cette démarche et du peu de bénéfices obtenus par un petit propriétaire forestier qui y adhère.

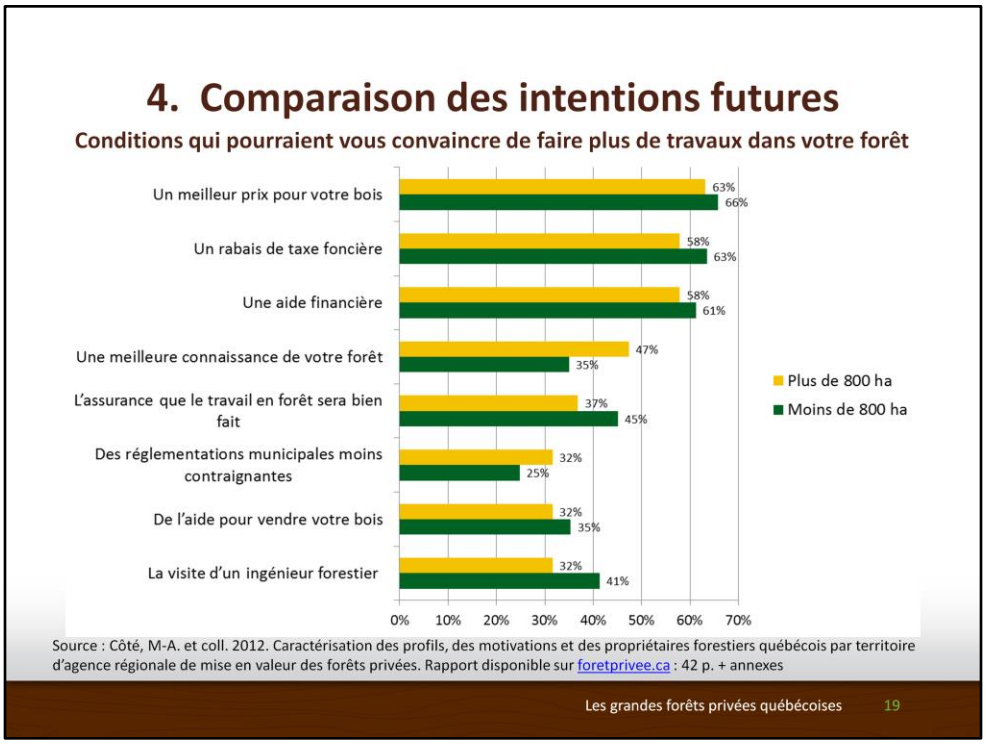

Lorsqu'on consulte grands et petits propriétaires forestiers, ceux-ci semblent au diapason sur les conditions qui les inciteraient à entreprendre des travaux en aménagement forestier. Si un meilleur prix pour le bois et des incitatifs financiers apparaissent en tête de liste, d'autres facteurs sont partagés par les deux groupes.

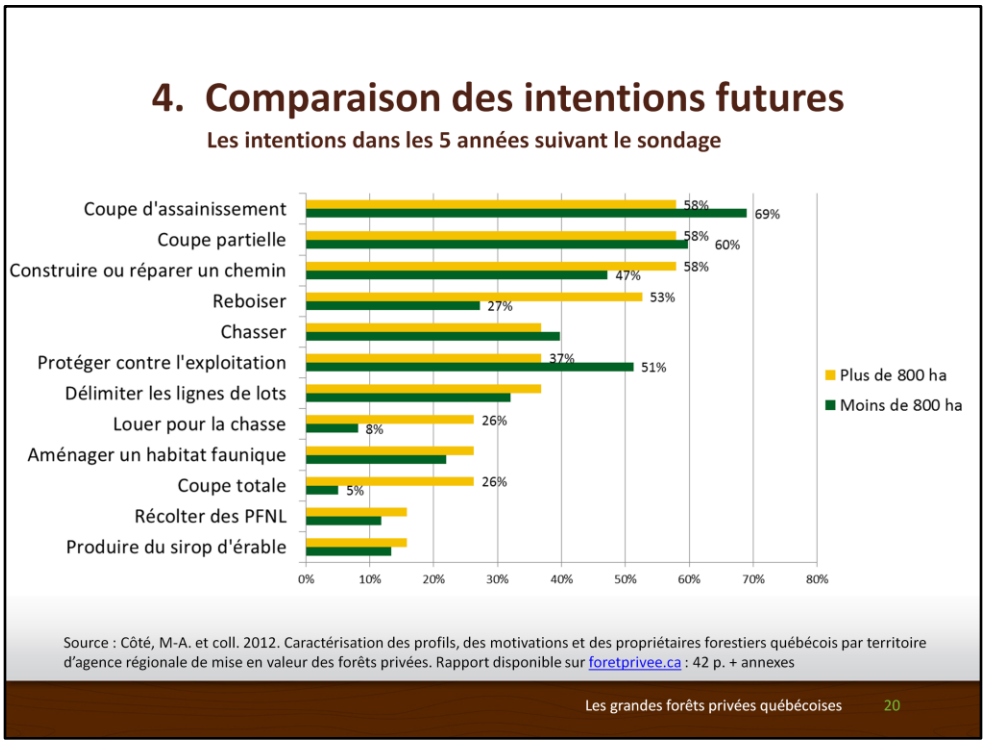

Les projets des grands et petits propriétaires forestiers se ressemblent à plusieurs égards, bien que des nuances apparaissent. Chez les deux groupes, une majorité entend réaliser des coupes partielles, mais les grands propriétaires semblent prêt à s'engager davantage dans des coupes totales. La production acéricole, la récolte de produits forestiers non ligneux, l'aménagement d'habitats fauniques et la chasse semblent être des projets priorisés chez les deux catégories de propriétaires, mais une plus grande proportion de grands propriétaires envisage de louer ses terrains pour la chasse et d'effectuer du reboisement.

Conclusion

1. La récolte de bois en forêt privée représente 20 % de l'approvisionnement de l'industrie. Il est donc important de s'intéresser aux motivations des propriétaires forestiers
2. D'après la littérature provenant de différentes juridictions, la superficie forestière détenue influence directement le comportement envers la production de bois
3. Les données que nous détenons pour le Québec confirment ce constat, bien que le niveau d'activités de récolte soit également élevé chez les petits propriétaires forestiers. Cette situation est certainement liée aux politiques visant les petits propriétaires forestiers.

La récolte de bois en forêt privée représente 20 % de l'approvisionnement de l'industrie. Il est donc important de s'intéresser aux motivations des propriétaires forestiers. D'après la littérature, la superficie forestière détenue influence directement son comportement de production de bois. Les données que nous détenons pour le Québec confirment ce constat, bien que le niveau d'activités de récolte soit également élevé chez les petits propriétaires forestiers. Cette situation est certainement liée aux politiques visant les petits propriétaires forestiers.

Pour en savoir plus, la FPFQ a de nombreux outils de communication afin de rejoindre et informer les nombreux propriétaires.